



L'admission dans l'établissement

L'orientation vers le SESSAD-ITEP « La Boissière » est prononcée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et notifiée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

L'admission ne devient effective qu'après des entretiens avec les parents ou le représentant légal ; ces entretiens sont suivis d'une période d'observation accompagnée de différents bilans effectués par l'équipe pluridisciplinaire.

La prise en charge financière étant assurée par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), les parents doivent donc bénéficier de la couverture sociale correspondante.



50 ans d'expérience au service des personnes en situation de handicap

L'Association pour l'Insertion l'Éducation et les Soins (A IES) est un organisme gestionnaire coordonnant le travail de concertation et de cohésion avec les établissements et les instances administratives, financières ou institutionnelles.

L'Association IES a pour principales missions de :

- Développer des actions d'éducation, de soins, d'aide et de soutien, d'insertion scolaire, sociale et professionnelle auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes en situation de handicap.
- Venir en aide par l'information aux personnes en situation de handicap, leurs familles ou leurs représentants légaux.
- Mener avec d'autres partenaires, des recherches et des projets concourant à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des personnes dans le secteur médico-social.
- Gérer les établissements ou services que l'association a créés, et ceux qui lui sont confiés par cession ou par convention de gestion.
- Informer et sensibiliser le public sur les problèmes du handicap, de l'isolement et de l'exclusion.



Accueil

Pour remplir au mieux sa mission de soutien à la scolarisation et un accueil respectant au plus près les vacances scolaires, le SESSAD-ITEP « La Boissière » accueille les enfants selon les horaires suivants :

Lundi - Mardi - Vendredi	8h30 à 16h00
Mercredi	8h30 à 13h00
Jeudi	8h30 à 15h30
Samedi	8h30 à 13h00

(ouvert un samedi sur deux)

Le SESSAD-ITEP prend aussi en charge le transport : des véhicules, conventionnés par l'établissement, assurent le transfert en fonction du lieu d'habitation des enfants sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines et les communes avoisinantes, ainsi que du lieu de scolarisation jusqu'au service de soins.



Coordonnées



SESSAD - ITEP « La Boissière »
28 bis, Avenue de la Boissière - 78190 Trappes-en-Yvelines



01 61 06 21 10



contact@sessaditep-ies.fr



Bus : SQYBUS

[Maurepas Village > Gare de Montigny-le-Bretonneux SQY]

401 Arrêt Youri Gagarine

[Gare de Trappes > Gare La Verrière]

402 Arrêt Youri Gagarine



“ Une démarche active et individualisée de la scolarisation... ”

La Boissière

SESSAD-ITEP

Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
Institut Thérapeutique Éducatif & Pédagogique





SESSAD-ITEP La Boissière



Un espace spécifique

Le SESSAD-ITEP « La Boissière » est un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile créé dans le cadre du dispositif lié à l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique « La Boissière ».

L'établissement accueille des enfants ou des jeunes âgés de 4 à 14 ans qui présentent des difficultés telles que l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées.

Ces jeunes sont susceptibles de bénéficier d'une scolarité à temps partiel en classes spécialisées ou en classes ordinaires.

Le SESSAD-ITEP « La Boissière » qui dispose de 17 places, est donc un espace spécifique d'actions éducatives et d'accompagnement thérapeutique associant des prises en charge éducatives, paramédicales et psychologiques.

L'établissement s'inscrit dans le cadre légal fixé par les lois 2002-2 et 2005, ainsi que celle du 21 juillet 2009, connue sous la dénomination de loi HPST. Ce cadre légal est complété des annexes XXIV du décret n° 89-798 du 27 octobre 1989, et les circulaires interministérielles de 2007 et 2009.



4 à 14 ans



17

Un projet cohérent

Le projet du SESSAD-ITEP propose aux usagers un accompagnement individualisé et une démarche active de soutien à la scolarisation des enfants et des adolescents.

Cette démarche se décline selon des axes complémentaires de travail :

- Divers ateliers éducatifs et de soutien scolaire pris en charge par des éducateurs spécialisés, en étroite collaboration avec les enseignants de l'Éducation Nationale.
- De soins avec des prises en charges soignantes rééducatives, notamment en orthophonie, psychomotricité et des séances de psychothérapie individuelle.

La réussite du projet individuel nécessite l'engagement de la famille ou des responsables légaux. Cette réussite se traduit par une participation active aux réunions régulièrement organisées par le SESSAD-ITEP « La Boissière ».



Une équipe pluridisciplinaire

Le SESSAD-ITEP « La Boissière » s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire dont la principale mission est de faire vivre les projets individualisés des enfants et des adolescents. Cette équipe, dont certains personnels sont à temps partiel et d'autres à temps plein, s'articule autour de cinq services :

Direction et administration

- Un directeur de pôle
- Une directrice adjointe
- Un chef de service éducatif et administratif
- Une secrétaire
- Une comptable

Services généraux

- Un agent technique-chauffeur chargé des transports
- Un agent technique chargé de l'entretien de l'établissement

Service social

- Une assistante sociale

Éducatif

- Deux éducateurs spécialisés

Médical et paramédical

- Un médecin psychiatre
- Une psychologue clinicienne
- Une psychomotricienne
- Une orthophoniste



Le lien avec la famille

Le soutien à la scolarisation nécessite aussi une implication continue de la famille ou des responsables légaux tout au long de l'année. Cette implication se traduit par des rendez-vous personnalisés et des participations aux réunions organisées par l'équipe pluridisciplinaire.

Et après... ?

Le SESSAD-ITEP « La Boissière » prolonge sa démarche d'accompagnement en partenariat avec d'autres structures d'accueil. Différentes possibilités sont suggérées à l'enfant et ses parents : continuité de la scolarité en milieu ordinaire, unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), structures en milieu protégé ou non, débouchant sur le milieu professionnel.

